

Établi le : 04/09/2018 Validité maximale : 04/09/20



Logement certifié

Rue: Rue Coupée n°: 14A

CP:6823 Localité: Villers-devant-Orval

Certifié comme : Maison unifamiliale

Date de construction : Inconnue



faibles

minimes

excellente

complet

pompe à chaleur cogénération

cateurs spécifiques

bins en chaleur du logement

moyens

Performance des installations de chauffage

satisfaisante

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

satisfaisante

Système de ventilation

insuffisante

Utilisation

#### Performance éne

nergie primaire de ce La consommation théorique to logement est de ..... ......37 995 kWh/an

Surface de plancher chauff

Consommation spécifique d'énergie primaire : ......447 kWh/m².an

 $A +++ E_{spec} \leq 0$ 

 $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A}$ 

**Exigences PEB** 

Réglementation 2010

Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010

 $255 < E_{spec} \le 340$ 

 $340 < E_{\text{spec}} \le 425$ 

 $425 < E_{\text{spec}} \le 510$ 

RTIF-P3-02176

Certificateur agréé n Dénomination : CERTINERGIE SPRL

Siège social : Rue Ha

n°:59

CP: 4537 ité : Verlaine

Pays: Belgique

Je déclare que utes les données reprises dans ce certificat sont protocole de collecte de données relatif à la conformes B en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23h du logiciel de calcul 2.2.5.

biomasse

Date: 04/09/2018

Signature:

sol, therm

médiocre



gies renouvelables

Tel, 0800 82 171 - www.certinergie.be

ournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'amélioration di peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de les indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mercionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui onnera cette formalité.

e plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Établi le : 04/09/2018 Validité maximale : 04/09/202



# Volume protégé

Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on so haite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lor od une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Description par le certificateur

Volume pris en compte pour définir le volume protégé : toute l'unité.

Le volume protégé de ce logement est de 228 m³

### Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur d's mess comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum, 150 cm/l. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (explanée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 85 m²



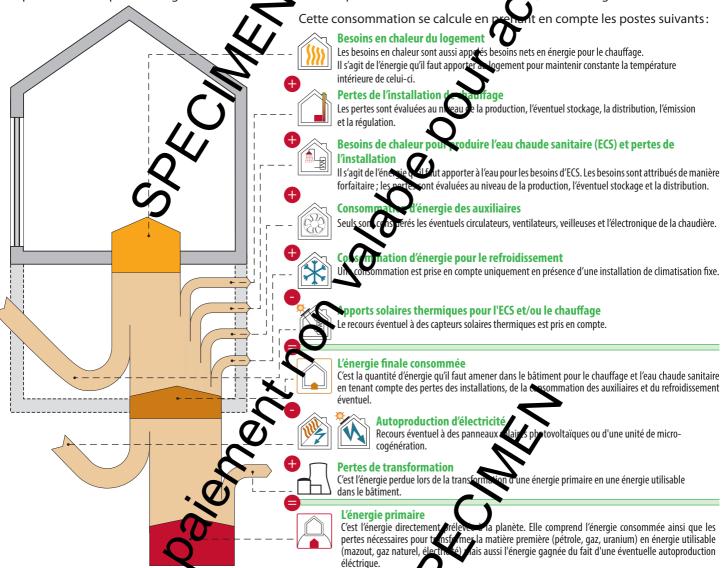
Établi le : 04/09/2018

Validité maximale : 04/09/202



# Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout à volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergié t léorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux Le résultat peut différer de la consommation véelle du logement.



#### ri lité : une énergie qui pèse lourd sur la per è énergétique du logement. Pour 1kWh consommé (ans an logement, il faut 2,5 kWh d'énergie n cas d'auto-production d'électricité (via panneaux dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée s'élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. ALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE en chauffage Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh 10 000 kWh - 1 500 kWh 15 000 kWh Pertes de transformation évitées Économie en énergie primaire on en énergie primaire - 2 500 kWh 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois…) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

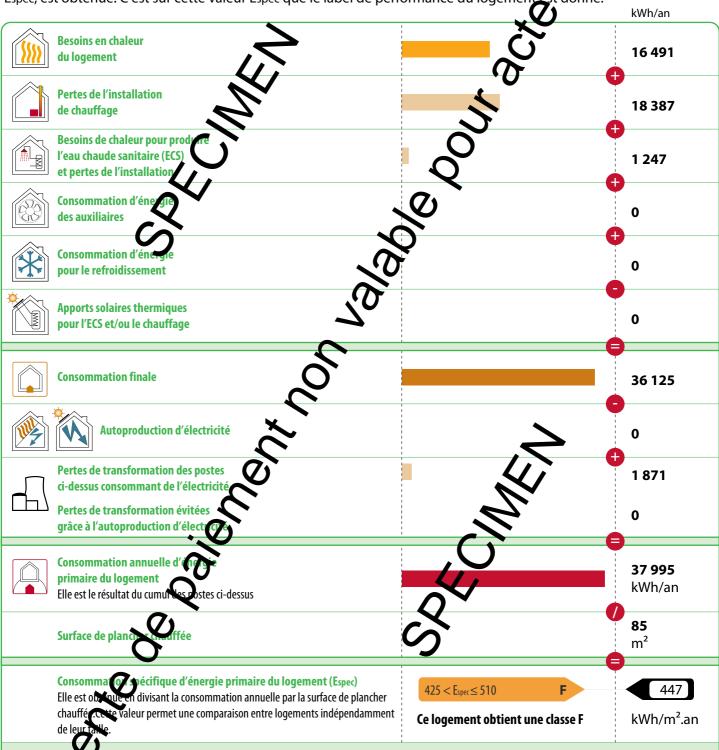


Établi le : 04/09/2018 Validité maximale : 04/09/202



# Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes replis dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spétitique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



La consoit madon spécifique de ce logement est environ 2,6 fois supérieure à la consommation spécifique maximale autorisée si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Établi le : 04/09/2018 Validité maximale : 04/09/2028



#### **Preuves acceptables**

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificat au doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométiques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des sonnées liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obten les également ou exclusivement grâce à des gocuments bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lune unir un écrit reprenant la liste exhaultive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relatés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants des données techniques relatives à certaines installations telles que le ype et la date de fabrication d'une chaultière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque/

À défaut de constat visuel, le test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants util se des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le roste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il étal t bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificate (r	Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de pre ve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Pas de preuve	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	24



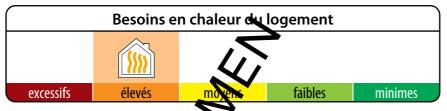
Établi le : 04/09/2018

Validité maximale: 04/09/20



# Descriptions et recommandations -1-

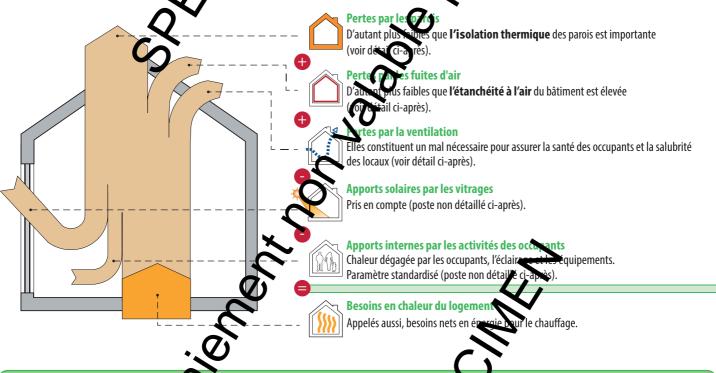
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations on améliorer la situation existante.

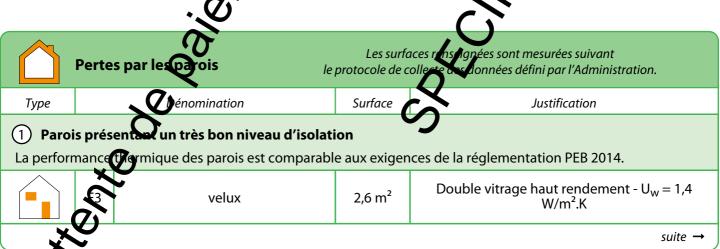




**Besoins nets en énergie** (BNE) par m<sup>2</sup> de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleer à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'issistion thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports ola res et des apports internes.







Établi le : 04/09/2018 Validité maximale : 04/09/202



# Descriptions et recommandations -2-

	Perte	<b>s par les parois</b> - suite <sub>le</sub>		aces renseignées sont mesures, suivant ollecte des données défini pa d'Administration.					
Туре		Dénomination	Surface	us fication					
② Paro	2 Parois avec un bon niveau d'isolatron								
La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010.									
	F1	porte d'entrée	1,7 m²	Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,4 W/m².K) Pan ieau non isolé non métallique Châssis PVC					
	F2	fevêt/e PVC DV récent	0,2 m <sup>2</sup>	Oouble vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,4 W/m².K) Châssis PVC					
③ Paro	Parois avec isolation insuffisante ou d'épaisseur inconput								
Recomm	andatio	ons : isol tion à renforcer (si nécessa	ire après ave	r vérifié le niveau d'isolation existant).					
	T1	toiture à versants		Produit réfléchissant multicouches, 2 cm					
Parois sans isolation Recommandations: à isoler.									
	M1	mur extérieur en pierre + contre cloison	62,4 m <sup>2</sup>	_					
	M2	mur en pierre contre terre	24,1 m <sup>2</sup>						
	M3	mur en pierre contre terre (faç. lst.)	15,4 m <sup>2</sup>						
	F4	fanêtre Bois SV	0,9 m²	Simple vitrage - (U <sub>g</sub> = 5,7 W/m².K) Châssis bois					
5 Parois dont la présence d'isolation est inconnue  Recommandations : Lisoler (si nécessaire après avoir vérifié le pireau d'isolation existant).									
	P1	dalle sur sol	36,6 m <sup>2</sup>	rification impossible de la composition de la paroi lors de la visite. Aucune preuve acceptable concernant cette paroi a été transmise.					



20180904015436 Numéro: 04/09/2018

Établi le : Validité maximale: 04/09/202



	Descriptions et recomm	andations -3-	
Pertes par les fuites	d'air		9
Améliorer l'étanchéité à l'air pa réchauffer l'air froid qui s'insinu rèduite.	articipe à la performance énergé ue et, d'autre part, la quantité d'	etique du bâtiment, sur air chaud qui s'enfrit h	une part, il ne faut Frs du bâtiment est
Réalisation d'un test d'étanché  ☑ Non : valeur par défaut : 12 r  ☐ Oui		\$	
protégé et, principalement au	ite à l'air doit être assurée en co niveau des raccords entre les d c'est là que l'essentiel des fuites	ifférentes parois (pourto	
$\sim$		2	
Pertes par ventilation	on S		
l'air extérieur, ce qui inévitabler dimensionné et installé permet de chaleur. Votre logement n'est équipé que En complément de ce système, pourquoi, dans le cadre de la ce	t de réduire ces pertes en partic	ur. Un système de venti ulier dans le cas d'un sy	lation correctement stème D avec récupe
Système D avec récupération de chaleur	Venidation la demande		s ecceptables prisant la qualité d'ex
<b>⊻</b> Non	Non		7
Oui	Oui	Dei	
Diminu	in globale des pertes de vent	ilation	0 %
Diminut Control of the Control of th			
Õ			



Numéro : 20180904015436 ( Établi le : 04/09/2018

Validité maximale: 04/09/202







médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

Rendement global

en énergie primaire



# Installation de chauffage los

Production et émission

Poêle, bûches ou plaquettes de bois, date de fabrication in connue (1)

#### Justification:

(1) Pas d'indication et pas de preuve acceptable.

#### Recommandations:

La date de fabrication du poêle n'a pas pu être relevée par le cert ficateur. Un poêle ancien ne présente plus un niveau de performance satisfaisant. Il est recommandé de de pander à un chauffagiste professionnel d'évaluer son niveau de performance et si nécessaire de le remplacer par un système de chauffage local ou central plus performant.



04/09/2018 Établi le: Validité maximale : 04/09/202



# Descriptions et recommandations -5-

### Performance des installations d'eau chaude sanitaire

médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

Rendement global en énergie primaire



# Installation d'eau chaud

kage par résistance électrique Production ave Production

Evier de cuis tre 1 et 5 m de conduite Distribution

tre 1 et 5 m de conduite Bain ou doud

#### **Recommandations:**

Vallon de stockage n'est pas une donnée sécessaire à la certification. Une isolation Le niveau d'isolation de 10 cm de laine minérale devrait envel équivalente à au mons 1 déperditions de chaleur er le réservoir de stockage pour éviter des rifier et d'éventuellement renforcer l'isolation. nutiles. Il est donc recommandé de

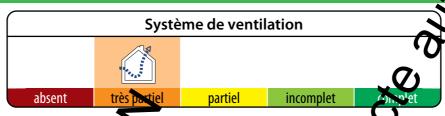


04/09/2018 Établi le:

Validité maximale : 04/09/202



## Descriptions et recommandations -6-





### Système de ventilatio

# N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est elle pour la santé des occupants et ubrité du logement.

Le certificateur a fait le releve des lispositifs suivants.

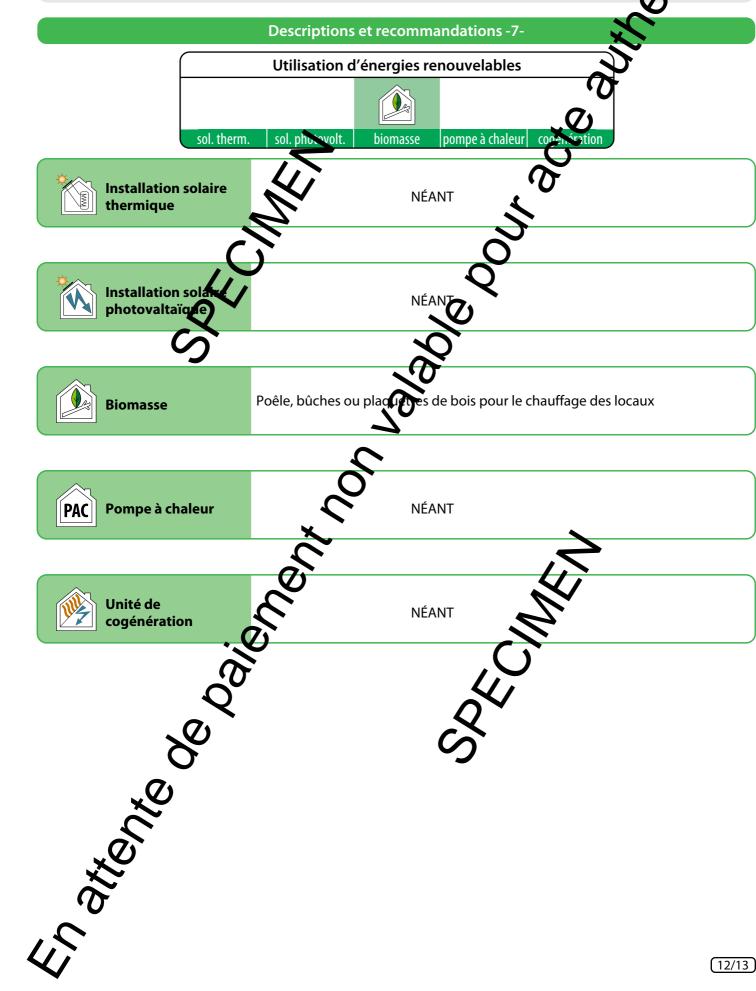
Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locs ux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour <b>C</b>	OAR	Quisine ouverte	aucun
Chambre 1 (+2)	OAR	Salle de bain	aucun

Selon les relevés effectués par le certificateur, seules der quertures d'alimentation en air neuf sont présentes dans le logement. Le système de ventilation n'est donc pas conforme aux règles de bonne pratique.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'aires ntation (naturelles ou mécaniques).



20180904015436 Numéro: Établi le: 04/09/2018 Validité maximale : 04/09/202





Établi le : 04/09/2018

Validité maximale : 04/09/202



### Impact sur l'environnement

Le CO<sub>2</sub> est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Amélièrer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces érhissions de CO<sub>2</sub>.

Émission annuelle de CO<sub>2</sub> du logement

Surface de plancher chauffée

Émissions spécifiques de CO<sub>2</sub>

10 kg CO<sub>2</sub>/m².an

1000 kg de CO<sub>2</sub> équivalent e rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

### Pour aller pky Toin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de la logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit énergétique** dans le cadre de la procédure d'avis énergétique (PAE2) mise en pla den Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier. L'audit permet également d'activer certaines primes régionales (voir ci-dessous).





#### Conseils et primes

La brochure explicative du certificat Present une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via : - un er ficateur PEB

- les quichets de l'énergie
- \*-Jestie portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez evalement d'autres informations utiles potamment :

- la liste des certificateurs au éés;
- les primes et avanta les jiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de lor seils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des gui thets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

#### Données complémentaires

Permis de patir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référer o du permis : NÉANT

Prix du certificat : 225 € TVA comprise